

LE POTENTIEL TRANSFORMATEUR DE LA RSE. UNE ANALYSE PAR LA SPATIALITE

Roussey Clara, Palpacuer Florence, Balas Nicolas

Montpellier Recherche en Management

Université de Montpellier

clara.roussey@univ-montp1.fr

Résumé

Cette contribution se propose d'explorer le potentiel transformateur de la RSE à travers les discours des différentes parties prenantes de l'industrie minière. La coexistence de deux lectures *a priori* mutuellement exclusives au sein des perspectives critiques de la RSE conduit à un paradoxe : contraintes de négocier avec des parties prenantes de plus en plus actives et puissantes les invitant à une prise en compte accrue des enjeux sociaux et environnementaux, les entreprises parviendraient tout de même, *in fine*, à préserver la légitimité de leurs pratiques existantes. Cette contribution, sur la base d'une étude empirique de l'introduction de discours RSE parmi les parties prenantes de l'industrie minière (entreprises, société civile, décideurs publics), propose de réintroduire la dimension spatiale afin de mettre au jour les conditions dans lesquelles des compromis sont susceptibles de se nouer à l'échelle globale, sans que ces derniers puissent être opérationnalisés aux autres échelles d'action.

Mots clés : RSE – perspectives critiques – spatialité – industrie minière

LE POTENTIEL TRANSFORMATEUR DE LA RSE.

UNE ANALYSE PAR LA SPATIALITE

INTRODUCTION

L'introduction des enjeux de responsabilité sociale et environnementale (RSE)¹ au sein d'une industrie pointée du doigt pour ses externalités négatives permet-elle de transformer les pratiques de ses acteurs ? Cette contribution se propose d'explorer les modalités d'introduction de la RSE parmi les parties prenantes de l'industrie minière. Elle s'inscrit en cela en cohérence avec les réflexions introduites par les perspectives critiques de la RSE qui, rompant avec l'acceptation traditionnellement consensuelle et volontaire du concept (Burke et Logdson, 1996 ; Porter et Kramer, 2006), interrogent les conséquences de la prise en compte contrainte et conflictuelle des enjeux sociaux et environnementaux par les entreprises sur leurs activités (Levy et Egan 2003 ; Chiappelo, 2009 ; Palazzo and Scherer, 2009 ; Banerjee, 2012). Alors que l'idée d'une réabsorption des critiques sociétales par les entreprises – à savoir leur capacité à traduire les impératifs de transformation dont elles sont porteuses en un discours stratégique préservant voire renforçant leur légitimité au sein de leur champ institutionnel – incarne le dénominateur commun à l'ensemble de ces travaux, les modalités et les impacts d'un tel processus partagent ce courant émergent en deux lectures a priori mutuellement exclusives. Ainsi d'un côté, la réabsorption est envisagée sous l'angle d'un processus de découplage par l'intermédiaire duquel les acteurs industriels jouent le jeu de la mise en controverse publique de leurs pratiques en s'impliquant dans la production d'une rhétorique RSE dans le but de laisser leurs pratiques productives inchangées (Jones, 1996 ; Hart, 1997 ; Sum, 2007 ; Banerjee, 2012). De l'autre, elle est au contraire vue comme une transformation du rapport de force entre acteurs politiques, société civile et entreprises, obligeant ces dernières à inscrire leurs pratiques dans des cadres de gouvernance élargis (Gendron et al., 2004 ; Dupuis, 2007 ; Palazzo and Scherer, 2009 ; Chiapello, 2013). La coexistence des ces deux lectures conduit alors à un paradoxe, pour peu que l'on se refuse à un postulat faisant de l'entreprise une institution toute puissante (Levy et Egan, 2003) : contraintes de négocier avec des parties prenantes de plus en plus actives et puissantes les invitant à une prise en compte accrue des enjeux sociaux et environnementaux, les entreprises parviendraient tout de même, *in fine*, à préserver la légitimité de leurs pratiques existantes.

¹ Les termes de DD et de RSE sont utilisés indifféremment.

Cette contribution, sur la base d'une étude empirique de l'introduction de discours RSE parmi les parties prenantes de l'industrie minière (entreprises, société civile, décideurs publics), entend précisément explorer ce paradoxe. Elle propose de réintroduire la dimension spatiale afin de mettre au jour les conditions dans lesquelles des compromis sont susceptibles de se nouer à l'échelle globale, sans que ces derniers puissent être opérationnalisés aux autres échelles d'action. Ainsi, l'observation d'une autonomie des échelles viendrait expliquer ce pourquoi la RSE pourrait, dans le même temps, transformer les pratiques des entreprises à une échelle, et se traduire en inaction à une autre. Afin de nourrir cette idée-force, après avoir exposé les principaux enjeux sociaux et environnementaux associés à l'industrie minière (1), nous proposerons de caractériser les débats émergents au sein des perspectives critiques de la RSE à l'endroit des enjeux de transformation. Cet état de l'art nous permettra de suggérer la pertinence d'une clé de lecture spatialisée pour tenter d'expliquer les paradoxes qui en découlent (2). Nous présenterons ensuite les principaux résultats empiriques d'une analyse des discours RSE produits par les parties prenantes principales de l'industrie minière (3). Une telle analyse nous permettra d'appréhender par l'intermédiaire de quelles modalités les négociations entre parties prenantes aboutissent à des acceptations différenciées de la RSE selon les échelles spatiales analysées.

1. L'INDUSTRIE MINIERE : DU MAUVAIS ELEVE AU PREMIER DE LA CLASSE ?

Si Allouche et al., (2004) semblent critiquer l'étroitesse des objets de recherche de l'analyse des enjeux RSE, portant généralement sur les pratiques de très grandes entreprises aux activités industrielles particulièrement concernées par les aspects environnementaux, l'intérêt d'appréhender les enjeux RSE de l'industrie minière nous semble cependant particulièrement prégnant. En effet, la forte appropriation des enjeux de RSE par un large ensemble d'acteurs en lien avec cette industrie en fait un secteur dans lequel les sphères d'action RSE et les rapports de force en étant constitutifs apparaissent particulièrement structurés.

L'industrie minière est présentée à bien des égards comme un objet de recherche de choix pour analyser les enjeux de DD et le déploiement de pratiques RSE. En effet, largement reconnue pour ses impacts sociaux (Franks et al., 2010 ; Worrall et al., 2009) et environnementaux (Bridge, 2004; Hilson, 2000), et son histoire étant jalonnée d'une « multitude d'accidents industriels » (Belem, 2010), il apparaît que les entreprises de ce secteur « sont à l'origine des dégâts les plus importants, la plupart du temps irréversibles, sur

l'environnement naturel comparativement aux autres secteurs industriels » (Mutti and al., 2011). Ces dernières sont ainsi considérées comme à l'origine d'une part majeure des problématiques sociales et environnementales ayant contribué à sensibiliser l'opinion publique aux conséquences de l'activité industrielle (Belem, 2010 ; Warhurst, 1998). Les *Cultural studies* portant sur ce secteur témoignent d'ailleurs du fait que l'industrie minière incarne une large part des inquiétudes de la société civile concernant les impacts sociaux et environnementaux des processus d'industrialisation et de globalisation (Bridge, 2004).

L'émergence d'une critique sociétale à l'endroit des entreprises minières (Mutti et al., 2011 ; Coronado et Fallon, 2010) a été assimilée à l'apparition d'une « réglementation civile » (Prno et Slocombe, 2012). En effet, plusieurs auteurs ont donné à voir le pouvoir de nuisance emporté par la société civile, les ONG internationales (Haufler, 2001; Brereton, 2002; Campbell, 2006) et les communautés locales (Belem, 2010) sur les acteurs économiques du secteur. L'augmentation de cette pression sociétale a eu d'autant plus de conséquences que le secteur extractif présente la spécificité d'un éventail de mobilité restreint. En effet, la contrainte de négociation de l'accès aux ressources apparaît particulièrement forte pour les compagnies minières. Ainsi, là où les autres réseaux mondiaux de production sont façonnés par la mobilité des capitaux et la recherche de lieux et de conditions se prêtant au mieux à l'accumulation de profit (Harvey, 2006) l'implantation de sites miniers restant conditionnée par la présence de ressources, elle ne dispose pas d'une telle liberté (Mayes, 2014). Dans le même sens, Owen et Kemp (2012) soulignent le lien inextricable qui apparaît dans le rapport *Breaking New Ground: Mining, Minerals and Sustainable Development*² entre l'instinct de survie de l'industrie minière et la notion de « social licence to operate ».

En effet, en réponse à ces enjeux, le déploiement d'un arsenal RSE est apparu particulièrement conséquent dans le secteur minier dont les multinationales sont parmi les premières compagnies à publier des rapports environnementaux et à adopter des codes de conduite volontaires (Hamann, 2003; Jenkins and Yakovleva, 2006, Mutti et al., 2011). Dans le même sens, la notion de « social licence to operate » a été « largement et aveuglément adoptée par/dans l'industrie minière : elle est promue par les instances industrielles mondiales et nationales de référence, soutenue par une industrie du conseil spécialisée en croissance et les caractéristiques de la documentation publique des principales entreprises minières » (Mayes, 2014). Ainsi, venant incarner la nécessaire recherche d'une « social licence to

² Rapport historique publié en 2002 par l'Institut international de l'environnement et du développement sur l'industrie extractive.

operate » (Porter and Kramer, 2006), présente dans les discours des entreprises, des institutions et des acteurs de la société civile, un ensemble d'initiatives volontaires et de codes de conduites sont donc apparus. Également, des initiatives multipartites se sont développées et structurées, réunissant ces trois catégories d'acteurs autour d'enjeux sociaux (Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive) et environnementaux (Business and Biodiversity Offsets Programme).

Cependant, en dépit de cette forte émulation RSE, de nombreux auteurs s'accordent à pointer la grande insuffisance des résultats obtenus (Belem, 2010 ; Marshall et al., 2013). Ainsi, ce travail de recherche analyse le paradoxe de l'existence simultanée de processus d'actions en faveur d'un DD et le constat de non-transformation des situations jugées problématiques.

2. LES PERSPECTIVES CRITIQUES DE LA RSE, ENTRE UNITE ET AMBIVALENCE

Les perspectives critiques de la RSE adoptent pour posture commune la mise à mal d'une conception volontaire et consensuelle de la RSE. Mettant en lumière les rapports de force et les intérêts contradictoires présidant à la définition et la mise en œuvre de pratiques RSE, ces perspectives reconnaissent une place prépondérante aux critiques sociale et/ou sociétale préexistant à l'adoption de « bonnes pratiques » par les entreprises (2.1). La contrainte de réabsorption et d'appropriation de la critique par les acteurs économiques étant mise au jour, les conclusions des auteurs de ce champ quant au potentiel transformateur de cette réabsorption restent cependant ambivalentes. Ainsi, l'analyse des conséquences des pratiques de RSE par le champ des perspectives critiques apparaît non unifiée, tant sur l'appréhension des transformations emportées ou non par le processus de réabsorption (2.2), que sur les critères devant présider à cette appréciation. Cette communication appuie en ce sens sur la nécessité d'une mise en spatialité de ces enjeux RSE pour pallier les difficultés d'analyse et de compréhension des processus de transformation et de non transformation (2.3).

2.1 De la place de la critique dans l'émergence de pratiques RSE

L'analyse des raisons présidant à l'intégration de la RSE au sein des préoccupations et agendas des acteurs économiques offre de distinguer les auteurs inscrits dans des perspectives critiques des approches orthodoxes de la RSE. En effet, là où ces dernières se concentrent sur les opportunités et enjeux stratégiques offerts par un déploiement dit volontaire de pratiques RSE, les tenants des perspectives critiques analysent au contraire « le rééquilibrage du

pouvoir entre acteurs » (Banerjee, 2012) et les impacts emportés par les pressions croissantes dues à une « politisation de la société civile » (Palazzo and Scherer, 2009) et exercées sur les pratiques des firmes, pour plus de responsabilité.

Tout un pan de la littérature académique s'est en effet activement mobilisé en faveur d'une démonstration de « la rationalité d'un investissement dans des politiques de RSE » par la production d'un « Business Case de la RSE » (Acquier et al., 2005). Dans le même sens, l'approche RSE stratégique a fait de ce concept la solution des entreprises pour répondre au « durcissement des conditions de compétitivité » (Burke et Logsdon, 1996), réconciliant enjeux sociétaux et économiques (Rowley et Berman 2000), et générant « opportunité, innovation et avantage compétitif » (Porter et Kramer, 2006). Cette vision consensuelle d'une RSE dans laquelle les entreprises seraient volontairement engagées a été critiquée pour les « deux présupposés problématiques » qui la supporte, soient d'une part, la convergence entre intérêts sociaux, environnementaux et économiques et d'autre part, l'existence d'une « corrélation positive entre performance sociétale et performance financière de l'entreprise » (Elakremi et al., 2008). Dans cette perspective, l'importance de la place de la critique sociétale et son impact sur l'évolution des pratiques des firmes a dès lors été largement mise en lumière.

En effet, s'inscrivant dans une approche néo-institutionnelle (Di Maggio et Powell, 1983), les perspectives critiques de la RSE se sont quant à elles attelées à une mission de déconstruction du discours socialement et environnementalement responsable des firmes multinationales et de son caractère volontaire. Remettant en perspective la toute puissance des entreprises, cette approche met en exergue le pouvoir de la critique sur l'adoption de politiques RSE et sur l'affichage de « bonnes pratiques » (Mutti, 2011 ; Bodet et Lamarche, 2007 ; Igalens, 2007 ; Dejean et Gond, 2004 ; Banerjee, 2000). La responsabilité sociétale est dès lors présentée comme un « processus d'adaptation par lequel l'organisation réagit à des attentes externes » (Palazzo and Scherer, 2009 ; Palazzo and Scherer 2006; Strand 1983). Qualifiée de « mondialisation par le bas » (Beck, 2000) ou de « désir renouvelé de changer le monde à partir de la base » (Chiappelo, 2009), la prise de pouvoir d'une société civile composée d'acteurs multiples est présentée comme venant contrebalancer et pallier la perte d'influence des institutions nationales due à la mondialisation du pouvoir économique (Palazzo and Scherer, 2009).

Ainsi, reposant « sur l'idée que l'entreprise n'est pas seulement en marché, mais aussi en société » (Capron et Petit, 2011), les perspectives critiques s'inscrivent dans un cadre

d'analyse intégrant les jeux de pouvoir et rapports de force entretenus avec la société civile et les acteurs institutionnels (Levy et Egan 2003 ; Banerjee, 2012). Les auteurs mettent alors au jour l'existence d'un processus de réabsorption de la critique sociétale par les entreprises (Levy, 2008 ; Belem, 2010 ; Chiapello, 2013). Remettant en cause le caractère purement stratégique de l'adoption de politiques de RSE par les entreprises, cette approche ramène ces dernières au rang d'outils de justification et de légitimation (Mayes, 2014 ; Chiapello, 2009 ; Igalens, 2007 ; Bodet et Lamarche, 2007 ; Sum, 2007). Là où la mise à mal d'une prise de position volontaire des entreprises en faveur d'enjeux sociétaux apparaît non univoque dans les perspectives critiques de la RSE, ce constat ne semble cependant pas mener les auteurs à des conclusions similaires et les approches semblent finalement se différencier concernant la question du potentiel transformateur de la RSE.

2.2 A l'ambivalence des conclusions quant au potentiel transformateur de la RSE

De nombreuses recherches ont été menées pour analyser et modéliser l'existence d'une corrélation entre RSE et performance financière (Margolis et Walsh, 2003 ; Orlitzky et al., 2003 ; Allouche et Laroche, 2005 ; Gond, 2006). En dehors de ces travaux apparentés à une approche orthodoxe de la RSE et dont l'inscription dans une démarche de légitimation du concept a été largement questionnée (Allouche et al., 2004), peu d'études se sont véritablement données pour ambition d'appréhender la transformation et les impacts induits par l'adoption de « bonnes pratiques » des acteurs économiques. La contingence de telles démarches reste par ailleurs sous-tendue par certains auteurs et la diversité du positionnement des perspectives critiques quant à la question du potentiel transformateur de la RSE reste très forte aujourd'hui.

Ainsi, pour certains auteurs, la mise au jour d'une réabsorption de la critique et d'une instrumentalisation de la RSE mène au constat de non transformation (Hart, 1997 ; Banerjee, 2012), les entreprises n'y procédant que par souci de légitimation (Jones, 1996 ; Champion et Gendron, 2004), de réaffirmation de leur hégémonie (Levy et Egan, 2003) ou de contournement de la contrainte sociale (Banerjee, 2001a, 2001b ; Mutti et al., 2011). Les discours ou pratiques RSE des entreprises ne produisent donc ni changement, ni valeur sociale, environnementale ou sociétale, et ne font que perpétuer l'ordre déjà établi au sommet duquel se trouve une entreprise toute puissante. Pire, la RSE est présentée comme venant renforcer cette hégémonie des acteurs économiques (Jones, 1996), dépossédant de tout pouvoir certaines parties de la société civile (Banerjee, 2003) et risquant de compromettre les

idéaux démocratiques des pères fondateurs de ce mouvement (Owen et al., 2000). Dans le même sens, Sum (2007) affirme que la création d'un « nouveau sens commun » véhiculé par la RSE contribue à une dépolitisation des luttes sur les conditions de travail et les conditions environnementales, réduisant l'éventail des marges de manœuvre en les confinant dans des codes, des standards, *etc.*

Au contraire, d'autres auteurs analysent le processus de réabsorption de la critique par les entreprises en tant que facteur de transformation, l'évolution des pratiques des firmes influençant ensuite plus largement les équilibres sociétaux (Chiapello, 2013). Scherer et Palazzo (2007) évoquent ainsi une politisation des entreprises se matérialisant à la fois par des actions reposant sur une compréhension élargie de la responsabilité et par leur participation à la résolution des problèmes politiques, en coopération avec les acteurs étatiques et la société civile. Egalement, Dupuis (2007) établit que la RSE participe « de l'émergence d'un modèle de gouvernance de réseau » et invite à la comprendre comme une évolution institutionnelle. Dans le même sens, Gendron et al. (2004) affirment que « les mesures volontaires de responsabilité sociale telles que les codes de conduite ou ce que certains appellent la *soft law* sont annonciatrices d'un cadre de responsabilité sociale en voie d'institutionnalisation à l'échelle mondiale ». Enfin, l'ambivalence du potentiel transformateur de la RSE s'incarne dans les recherches faisant de ce concept un processus en cours à l'évolution intrinsèquement liée aux jeux d'acteurs qui viendront à l'avenir le structurer (Brabet, 2010 ; Bodet et Lamarche, 2007 ; Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004).

2.3 La spatialité comme clé de lecture

Il apparaît donc de la littérature critique sur la RSE que poser la question de la transformation induite par la RSE sous-tend en réalité deux perspectives d'analyse soit d'une part, l'étude des évolutions des rapports de force et négociations entre acteurs d'une échelle transnationale et d'autre part, l'appréhension des impacts concrets emportés sur les situations locales par l'adoption de « bonnes pratiques » des entreprises. Cette ambivalence tient en cela à la non explicitation du passage de l'étude d'un de ces deux objets de recherche à l'autre. Dès lors, la possibilité de conclure simultanément (1) à l'évolution des rapports de force entre société civile, acteurs institutionnels et entreprises, (2) à la non-transformation des conséquences générées par l'activité des multinationales, est rendue possible par un changement tacite de cadre d'analyse méritant d'être explicité ainsi qu'analysé.

Ainsi, les résultats de l'analyse de l'évolution des rapports de force et jeux d'acteurs à l'échelle transnationale sont souvent confondus avec la compréhension des logiques d'action - ou d'inaction - des sphères locales, et inversement. Lorsque Levy et Egan (2003) donnent à voir la transformation de la posture des firmes vis-à-vis d'une régulation des émissions de gaz à effet de serre contrainte par la forte pression sociétale subie, la démonstration empirique de l'existence d'implications concrètement emportées à l'échelle locale est absente. Dès lors, la généralisation des prises de position d'acteurs situés à l'échelle transnationale aux acteurs d'autres échelles ne tient pas. Et, sans en mettre en lumière la réalité empirique locale, l'analyse des transformations générées par les rapports de force à l'échelle transnationale ne peut être étendue à la sphère locale.

L'étude empirique développée ci-dessous fait apparaître que loin de se déployer dans un contexte unique et de n'être le produit que de celui-ci, la RSE se trouve, au contraire, au carrefour de contextes et de logiques d'actions multiples, rattachant une pluralité d'acteurs appartenant à des échelles diverses et potentiellement déconnectées. Lorsque Banerjee (2002) affirme qu'étant des problèmes globaux, les problèmes environnementaux nécessitent des initiatives à la fois globales et locales, cette prémisse à la distinction entre échelles spatiales (Spicer, 2006) interagissant autour d'enjeux de RSE nous semble riche de sens et structurante pour affiner la compréhension des transformations et non transformations induites par celle-ci.

Spicer (2006) s'appuyant sur les travaux du géographe Henri Lefebvre, définit les échelles spatiales comme étant socialement produites à travers le truchement de trois processus entremêlés. Ainsi, une échelle spatiale est produite par la combinaison d'un processus d'accumulation de capital, d'un processus de régulation des relations sociales et d'un processus de production discursive. Il témoigne d'un triple intérêt à mobiliser le concept d'échelle spatiale pouvant se décliner à l'analyse de l'objet RSE. D'une part, la possibilité qu'offre ce concept de théoriser les multiples niveaux géographiques au sein desquelles la RSE trouve à s'intégrer et se déployer. D'autre part, de permettre de comprendre comment les logiques d'action ayant trait à la RSE peuvent se dés-embroûter d'une échelle et se ré-embroûter à une autre échelle, soit les interactions et mouvements d'une échelle spatiale à l'autre. Enfin, la possibilité de laisser ouverte la question de savoir quelle échelle spatiale est évoquée ou produite dans un contexte donné, de manière à la définir empiriquement plutôt qu'a priori.

-----MÉTHODOLOGIE-----

Ce travail de recherche s'inscrit dans le cadre d'un projet de thèse ayant vocation à analyser les processus d'émergence et de diffusion des enjeux de développement durable dans l'industrie minière, de manière à en comprendre les impacts et le potentiel transformateur ou au contraire, les non changements et l'inertie générés. L'étude exploratoire menée sur le secteur extractif se donnait en ce sens pour objectif d'analyser les interactions et postures respectives des acteurs de la société civile, des acteurs économiques et des institutions publiques, à l'égard des enjeux sociaux et environnementaux inhérents à l'activité extractive. La méthode de collecte des données s'est déclinée en trois temps. Elle s'est ouverte avec une première phase d'immersion pendant un stage de fin d'études de 5 mois au sein d'une entreprise de conseil développant une offre d'ingénierie technique, financière, pédagogique et de RSE, à destination des opérateurs miniers. Ainsi, dans une approche de théorie enracinée et partant du terrain, nous sont apparus des enjeux, tensions et paradoxes entre buts affichés et approches déployées par une variété d'acteurs en matière de développement durable.

Une seconde phase de collecte à visée plus systématique d'une variété de données secondaires a été menée, concernant les rapports, articles journalistiques, sites web, déclarations et réglementations concernant l'industrie minière et ses problématiques de développement durable. Nous avons également participé à deux conférences internationales regroupant les parties prenantes principales de l'industrie minière³. Cette phase de collecte des données nous a permis de constituer un socle de compréhension plus large et une « culture » des enjeux de développement durable de l'industrie minière. Cinq présentations issues de ces conférences ont été enregistrées et retranscrites. De manière complémentaire, neuf entretiens ont été conduits, enregistrés et retranscrits en 2013 avec une variété de parties prenantes localisées en Europe (France, Royaume-Uni, Suisse) et en Afrique (Burkina, Gabon). Ces deux phases de collecte et d'analyse constituent le matériau sur la base duquel les résultats empiriques et les principales catégories conceptuelles mis en exergue dans cette contribution ont été bâtis.

Les quatorze discours retranscrits (N= cinq en conférence, N= neuf entretiens) se sont vus accorder le même statut et ont été l'objet d'une même procédure d'analyse et de codage (Corbin et Strauss, 2008). La distinction entre deux catégories de discours étant apparue de

³ Conférence intitulée « *Mineral resources : scientific and societal debates* » Université de Genève, Edytem & Isterre Labs, Genève, 5-7 février 2013. Conférence intitulée « *Salsigne : la mine dort, la pollution veille.* », Université de Montpellier, UFR droit, 20-21 mars 2013.

l'analyse nous a amené à regrouper d'un côté ce que nous qualifions ci-dessous de discours des *représentants* et d'autre part, de discours des *représentés*. Cette conceptualisation s'est faite en deux temps. Tout d'abord, à travers une grille de codage ouverte visant à faire apparaître la manière de qualifier le DD à travers les *enjeux*, *problèmes* et *solutions* qu'il recouvrait aux yeux de l'individu. De ce traitement des données sont apparus deux types de discours : l'un abstrait et général sur les enjeux miniers, l'autre concret et situé dans l'espace et dans le temps. L'autre ligne de différenciation ayant émergé étant que les acteurs proférant un discours abstrait se présentaient comme faisant fonction de représentation, quand les discours concrets étaient le fait d'individus ne parlant qu'en leur nom propre. Le tableau ci-dessous présente plus concrètement le schéma de codage des données, rattachant aux concepts proposés

Ces phases de collecte et d'analyse constituent le matériau sur la base duquel les résultats empiriques et les principales catégories conceptuelles mis en exergue dans cette contribution ont été bâtis. Il est actuellement en cours d'enrichissement et d'approfondissement de manière à pouvoir développer une théorisation enracinée (Corbin et Strauss, 2008) du processus de diffusion des principes de la RSE au sein de l'industrie minière.

Tableau 1 : Schéma de codage des données

Conceptualisation	Types d'acteurs	Fonctions	Sources	
Représentants	Acteurs industriels	Cadre dirigeant d'une multinationale minière anglo- australienne	Conférence	
		Coordinatrice d'un site minier en Afrique de l'Ouest pour une multinationale minière	Conférence	
		Chargée d'études environnementales pour une compagnie minière européenne	Entretien	
	Acteur institutionnel	Directeur général de l'environnement et du DD d'un pays d'Afrique Centrale	Entretien	
	Société civile	Directeur "Santé, Sécurité, Développement Durable" d'un syndicat international minier	Entretien	
		Coordonnateur national adjoint de la coalition internationale Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) dans un pays d'Afrique de Centrale	Entretien	
		Chargé de plaidoyer (Transparence financière de l'industrie extractive) pour une ONG	Entretien	
	Représentés	Acteur institutionnel	Maire d'une commune riveraine à un site minier et ancien mineur	Conférence
		Société civile	Scientifique et formatrice Santé, Sécurité, Qualité, Environnement	Entretien
Géographe, Chargé de recherche CNRS			Conférence	
Sociologue			Conférence	
Doctorant en archéologie et patrimoine			Entretien	
Doctorant en géographie et impacts miniers			Entretien	
Réalisatrice du film Les vaches bleues			Conférence	

Source : les auteurs.

3. LA SPATIALITE DES DISCOURS RSE DANS L'INDUSTRIE MINIERE

3.1 Représentants et dits représentés

L'ensemble des acteurs reconnaissent la gravité des externalités de la mine et les discours convergent pour exprimer l'existence de problématiques sociales, économiques et environnementales subies par de « nombreuses victimes ». Ainsi, l'analyse des données n'a pas permis de définir trois postures idéologiques – société civile, entreprise, institution publique – divergentes ou clivées. La principale ligne de distinction des discours apparaît finalement dans la manière de décrire et d'appréhender les enjeux de RSE entre, d'une part les acteurs faisant fonction de représentation d'une institution – gouvernement, ONG locale et internationale, syndicat, entreprises – et d'autre part, les acteurs parlant en leur nom propre sur la base d'expériences empiriques vécues – anciens mineurs et/ou locaux et scientifiques.

Si les premiers présentent leur vision de ce qu'est ou devrait être un développement durable, ce point reste silencieux dans les discours de la deuxième catégorie d'acteurs, ces derniers se limitant à l'énonciation des problématiques. De plus, il apparaît que les acteurs représentant une institution évoquent l'existence d'un mandat à agir et de responsabilités leur étant attribués concernant les enjeux RSE de l'industrie minière.

Les représentants d'entreprise évoquent à ce titre la demande qui leur est faite de pallier les insuffisances des cadres réglementaires et « *d'aller un pas plus loin auprès de la population de la société civile* ». Également, ils établissent que la nécessité de conserver leur « *social licence to operate* » les oblige à réfléchir aux retombées de leurs interventions ou au « *comment dans un contexte défavorisé on vient apporter une contribution* ». Ainsi, le cadre dirigeant d'une multinationale minière affirme « *How we create jobs and bring economic benefits to a wider community and how we minimize the mines impact on the environment are critical and fundamental to us and are the basis of us maintaining our license to operate in governments and society and this has to be earned, it's not something we can pay for, we have to demonstrate it.* ». Dans le même sens, la coordinatrice d'un site de cette même multinationale établit que la firme a une « *responsabilité de développement du pays* » et que si l'intervention de l'entreprise revêt des « *aspects très positifs comme la circulation des personnes et d'autres produits, c'est aussi une responsabilité* ».

Les représentants d'ONG française et gabonaise et d'un syndicat international des mineurs

mettent quant à eux en avant leur vocation et leur mandat à faire valoir les droits des populations et des travailleurs. Ainsi le directeur DD du syndicat international établit que « *les syndicats se voient comme des agents de changement avec mandat d'améliorer la vie de leur membre et aussi de leur membre futur avec par extension les familles et communautés qui en dépendent* ». Il affirme « *à travers nos filiales, nous représentons environ 50 millions de travailleurs* » et « *demandons la dignité des travailleurs, de leur famille et des communautés qui en dépendent* ». Egalement, le représentant d'une ONG française établit « *notre logique c'est d'abord de partir du besoin des populations d'avoir des services essentiels. On estime que c'est un droit* ». Enfin, le directeur adjoint de la plateforme locale gabonaise de l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE) se présentant « *en tant qu'activiste et que membre de la société civile* », affirme que « *les leviers d'action de la société civile sont nombreux parce que la question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises est une question, une préoccupation internationale* », l'ITIE étant « *une norme qui nous permet justement d'agir au coté du gouvernement, faire comprendre à l'Etat qu'un certain nombre d'externalités doivent être prises en compte* ».

Le directeur du DD et de la mine d'un gouvernement africain affirme quant à lui que « *l'élément fondamental qui permet à l'administration et aux opérateurs économiques du secteur minier (de participer au développement), l'élément de base, c'est d'abord la loi* » et qu'en ce sens, « *l'administration fait le cadre réglementaire qui doit normalement régir de telles actions* ». Il établit que « *chez nous en matière de développement durable on décline les avantages sous forme de cercle concentrique. Le premier cercle, c'est le niveau le plus proche situé au niveau du département, le 2^{ème} au niveau de la région et le 3^{ème} au niveau de l'ensemble du pays donc il faudra que les avantages de l'exploitation minière puissent profiter à ces différents cercles la.* »

Dès lors, ces acteurs affirment représenter et agir pour les intérêts des personnes subissant les impacts de l'activité minière là où dans l'autre catégorie de discours identifiée, ni fonction de représentation ni mandat à agir n'apparaissent. Nous différencions ces deux types de discours en les qualifiant respectivement de discours des *représentants* et discours des *représentés* bien que la conscience d'être représenté apparaisse absente chez ces derniers. En effet, c'est partant du principe que s'il y a une représentation par certains acteurs des populations exposées, ces dernières sont donc a priori, les dites *représentées*. Cette qualification présentant pour avantage de clarifier le propos ne se base donc que sur la vision

des représentants et ne traduit la situation qu'à travers leurs mots.

3.2 Problématiques globales des *représentants* vs. problématiques matérielles des *représentés*

Les discours des représentants et représentés se différencient fortement dans la manière de décrire les problématiques minières. Ainsi là où les premiers abordent les enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés à la mine à un haut niveau de généralité et d'abstraction, les seconds énoncent les problématiques de manière très concrète, située et incarnée : leur teneur est empirique, géographiquement inscrite et appuyée par des exemples concrets.

L'ensemble des acteurs *représentants* partage un constat d'une grande gravité concernant les impacts de la mine. Chacun d'eux invoque tour à tour des généralités plus ou moins empreintes de catastrophisme pour caractériser leur point de vue. Les vérités mises au jour sont larges et diffuses, indistinctes, ne s'embarrassant pas de précisions techniques ou de particularités géographiques. La « *pollution* » (INSTIT1), les « *catastrophes environnementales* » (ENT2), « *la corruption généralisée* » (ONG1), « *le risque de désintégration sociale* » (SYNDIC1), l'« *héritage humain et environnemental lourd de l'industrie minière* » (ENT3), la « *pauvreté* » et « *l'assujettissement* » des populations (ONG1), *etc.*, forment la substance a-sociologique et dématérialisée des enjeux de DD, dissimulant les choix et les humains et ne donnant concrètement à voir ni victimes ni coupables mais des vérités larges et diffuses, indistinctes, ne s'embarrassant pas de précisions techniques ou de particularités géographiques.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse de la qualification des problématiques minières au sein des discours des représentants. Trois thématiques communes à l'ensemble de ces discours ont ainsi émergé : les problèmes sociaux inhérents à la mine qu'ils soient une conséquence de sa présence, un risque encouru ou un héritage auquel doivent faire face les acteurs industriels ; les problématiques environnementales telles que les catastrophes non définies, l'épuisement de ressources irremplaçables et la pollution ; et enfin les enjeux de redistribution des richesses et de corruption.

Tableau 1 : Synthèse des verbatims des représentants énonçant les problématiques minières

	Conséquences, héritage et risques sociaux	Catastrophe, pollution, et épuisement environnementaux	Redistribution équitable et corruption
Entreprises Minières		« <i>the core business of the mining industry could also equally be stated as the depletion of irreplaceable natural resources to provide wealth to its shareholders</i> » ou « <i>for the benefit of remote interests and external personal gain</i> » (Cadre dirigeant)	
	« <i>des problèmes sociaux peuvent être entraînés par l'ouverture d'un site minier, comme des problèmes d'immigration ou des mouvements sociaux</i> » (Coordinatrice de site)	« <i>il y a eu des catastrophes environnementales</i> » (Coordinatrice de site)	
	« <i>il y a un héritage humain et environnemental lourd de l'industrie minière et quand on fait le recueil de ce qu'on peut voir publier, on voit les impacts environnementaux de la mine, la destruction des habitats de différentes espèces animales, les déchets à gérer, les problèmes en matière de réhabilitation, on parle aussi de l'érosion de la ressource naturelle</i> » (Chargée de mission RSE)		
Gouvernement		« <i>lors de la visite de mine, le constat de pollution est très fréquent</i> » (Directeur Ministère DD et Mines)	« <i>il faudrait que les produits tirés de la mine puissent être redistribués localement de manière à ce que la richesse de la mine puisse profiter à tout le monde</i> » (Directeur Ministère DD et Mines)
Syndicat international	« <i>Si nous ne parvenons pas à protéger l'environnement, le risque est que nous aboutissons à une catastrophe économique et une désintégration sociale. Mais d'autre côté si nous ne prenons en compte que des questions environnementales ou économiques isolée de leur impact sociaux, nous pourrions détruire les cultures les sociétés, les communautés et les vies de beaucoup de travailleurs et de citoyens sans rien avoir à leur offrir en retour.</i> » (Directeur DD)		
			« <i>le problème c'est le manque de planification pour le long terme. Tous les dirigeants des sociétés minières veulent un profit très grand et très vite et ils ne pensent pas à la situation à long terme</i> » ; « <i>les principaux obstacles sont la corruption des gouvernements, et l'avidité des sociétés minières</i> » (Directeur DD)
ONG	« <i>Les populations sont complètement désemparées, elles subissent, elles sont frustrées mais elles sont comme enchaînées, comme paralysées. Elles vivent une pauvreté, une misère et elles sont comme assujetties. Elles sont paralysées, elles sont impuissantes mais ça bouillonne et le Gabon est véritablement au bord d'une explosion, ça peut exploser à tout moment parce que les gens dans la globalité sont contents mais les gens subissent.</i> » (Directeur adjoint ONG Gabon)		« <i>beaucoup de projets et de crédits sont votés dans le budget de l'État mais quand on va sur le terrain l'effectivité des projets n'est jamais réalisée. L'argent est détourné, le projet n'arrive pas à être concrétisé</i> » ; « <i>aujourd'hui les intérêts des populations ne sont pas pris en compte. La plupart des villes où l'activité extractive est menée, ces zones là sont dans une extrême misère, une extrême pauvreté.</i> » (Directeur adjoint ONG Gabon) ; « <i>Les enjeux sont « la corruption, la gestion des revenus, la taxation, l'idée que les entreprises doivent payer leur juste part » soit le fait que « ça ne rapporte pas qu'à quelques industries ou à quelques élites mais qu'il y ait des retombées pour l'ensemble de la population</i> » (Chargée de mission ONG FR)

Il n'apparaît donc pas de distinction notable dans la manière de définir les problématiques inhérentes à l'industrie minière entre les discours issus des *représentants* de cette industrie, de la société civile ou de l'acteur institutionnel. Les problématiques qui en ressortent principalement se limitent à des enjeux sociaux et des risques envisagés globalement, des « *catastrophes environnementales* », des questions de pollution non étayées et des enjeux de redistribution des richesses ou des problèmes de corruption.

Contrairement aux constats généraux communs aux différents *représentants*, les dits représentés font apparaître de nombreuses problématiques inhérentes à leurs expériences et leurs analyses propres de la mine et de ses impacts. Leurs discours apparaissent incarnés et la matérialité qui les caractérise témoigne de la proximité de ces acteurs à l'égard des enjeux miniers. Dès lors, la diversité des problématiques décrites rend difficile d'en proposer une modélisation synthétique, le rapport personnel de chaque interlocuteur aux enjeux de la mine et la mobilisation d'illustrations et d'exemples situés en constituant l'essence même.

Un ancien travailleur de la mine de Salsignes relate ainsi le rapport particulier entretenu par les villageois et les mineurs à l'égard de « *l'extraction du minerai de Salsignes, leur terre, leur minerai* » et l'arbitrage s'étant imposé en faveur du travail qui « *interdisait presque de se plaindre* ». Il affirme en ce sens que « *parce que la mine donnait du travail on a tu les problématiques environnementales, c'était la rançon à payer à l'emploi* ». Exprimant la fierté ressentie à exercer son travail il n'en relate pas moins « *la dangerosité et l'insalubrité du métier de mineur* » et les externalités subies par l'ensemble des communautés avoisinantes.

Si le risque est présenté comme accepté par tous, notamment par les femmes de mineurs qui « *savaient qu'il était normal que leurs maris meurent tôt* », il en décrit cependant la gravité et raconte le manque de protection exposant les mineurs à des maladies qu'une phrase lapidaire vient d'ailleurs illustrer : « *« Notre problème était d'arriver à gagner notre vie sans la perdre* ». Il donne l'exemple du nettoyage du four où était brûlé l'arsenic, effectué seulement munis de gants et d'un foulard devant la bouche et dont ils ressortaient recouverts de pustules. Il raconte la nette augmentation des accidents du travail – « *en 6 mois, sur 120 salariés on compte 60 accidents du travail* » - faisant suite au passage à un nouveau procédé de traitement du minerai et à une diversification de l'activité. Lui même fut touché d'un mal resté inexplicable et un jour il perdit connaissance sur son lieu de travail. Il relate également la présence de fumées toxiques dans les maisons par jour de vent ainsi que les fortes pluies trouant le linge laissé dehors à sécher « *tellement les produits toxiques étaient répandus* ».

Enfin, son discours donne à voir les coupables qu'il identifie, la Médecine du travail à l'origine d'une désinformation sur les conséquences de l'arsenic dont les médecins diffusaient qu'après quinze jours d'exposition le mineur était immunisé, une entreprise de traitement des déchets étant venue toucher « les 20 millions attribués » pour avoir finalement enfoui deux millions et demi de tonnes de terre arsénifiée en provenance de Suisse au vu et su des autorités locales qui n'ont rien fait alors que « les trains passaient sans interruption devant leur nez ». Beaucoup de colère est ainsi exprimée, l'Etat, la Médecine du travail, et les patrons de cette entreprise étant qualifiés de tueurs à diverses reprises.

Un doctorant en archéologie du Burkina Faso raconte quant à lui son expérience de l'arrivée de deux sociétés minières sur un site qu'il étudiait et à proximité duquel était implanté un village. Il relate l'importance de ces espaces constitutifs du patrimoine et de l'histoire de ces populations que la culture de l'oral à l'œuvre ne permet pas de préserver. Une des entreprises avait ainsi dans son périmètre d'exploitation plus de cent sites archéologiques tandis que l'exploitation par l'autre entreprise nécessitait de délocaliser un village de plus de 95 familles, implanté depuis près de 200 ans et formé de cinq quartiers aux origines historiques propres. Il raconte que la première entreprise ne mit en place ni fouilles ni aucune protection des sites quand la seconde fit déplacer le village et reloger ses habitants dans des maisons mal construites, « *les mêmes systèmes d'habitations miniers que ceux qui se trouvent à Lille et dans certains pays européens au 18ème siècle. Vraiment c'est des cartons quoi.* ». Il donne l'exemple d'une des demandes des villageois concernant le réaménagement d'un cimetière pour les populations, demande n'ayant pas été exaucée plusieurs années après.

Enfin, un doctorant en géographie originaire du Gabon raconte les spécificités de son pays où il pleut énormément et où tout dérèglement de la nature emporte des conséquences partout tel un « *effet papillon* ». Il explique que l'entreprise minière concernée et qui est implantée depuis près d'un siècle est localement bien perçue pour la création d'emplois qu'elle génère et les retombées économiques qu'elle emporte. Pour lui, les problématiques sont principalement environnementales avec une pollution très importante, des cours d'eau déformés et métamorphosés de la source jusqu'à la confluence et des paysages moutonnés de cônes de terrils au potentiel extrêmement nocif à moyen terme. Il raconte sa difficulté à recueillir des témoignages de mineurs qu'il explique par un adage bien connu « *la main par laquelle on mange on ne peut pas la couper* ». Ainsi, il raconte la nécessité d'interroger les retraités qui eux n'ont plus rien à gagner et plus rien à perdre et l'illustre par l'histoire d'un machiniste ayant travaillé pendant vingt ans sur des Caterpillar lui ayant parlé du décès d'un ami proche

du fait d'une infection des poumons due à la poussière de manganèse et de son incapacité à connaître l'étendue des dégâts quant à son propre état de santé.

3.3. (In)actions à long terme des représentants et incapacité d'agir des représentés

L'autre élément venant différencier les discours des représentants et de ceux des représentés concerne la manière d'envisager les solutions aux problématiques décrites. Ainsi, si les dits représentés témoignent de leur incapacité à agir sur leurs situations et/ou les transformer, les représentants présentent des solutions envisagées sur le long terme et/ou explicitent la nécessité de ne pas agir sur les situations locales.

En effet, la proximité que l'on retrouve dans la manière des *représentants* de définir les problématiques se retrouve également dans leurs énonciations de solutions. Ainsi, après avoir dresser le panorama de « *catastrophes* » générales, ils explicitent les limites de leur champ d'intervention et la nécessité de ne pas agir sur les situations

Ainsi, le discours du Directeur du Ministère des Mines et du Développement Durable d'un pays d'Afrique Centrale explique que l'action de l'administration nationale se limite à l'élaboration de textes de loi : « *l'administration se contente d'édicter les normes, elle fait le cadre réglementaire qui doit normalement régir de telles actions. C'est dans les textes la RSE* » ou encore « *forcément, l'élément fondamental qui permet à l'administration et aux opérateurs économiques du secteur minier ou autre, l'élément de base, c'est d'abord la loi. Elle peut être mauvaise ou bonne mais il faut appliquer la loi. C'est quand on se rend compte des défaillances de la loi qu'on peut l'amender, la réécrire* ».

Dans le même sens, le Directeur du DD du syndicat international des mineurs met en avant une sorte de principe de subsidiarité contraignant son organisation à ne pas agir sur les situations locales mais à se restreindre à un appui à distance. Ainsi, « *les organisations du Sud comprennent mieux les situations des pays en développement que les riches. Ce n'est pas efficace pour une organisation des pays riches de donner l'avis aux syndicats des pays en développement. C'est mieux s'ils développent leurs outils, ils seront plus efficaces. Dans les situations plus politiques, plus en relation avec les politiques des pays, il est mieux d'offrir l'appui à distance et de ne pas essayer de changer la situation locale. Par exemple, je pense que c'est une catastrophe, si on provient d'un pays riche, d'essayer de donner les solutions à un syndicat d'un pays comme l'Afrique du sud. Ça ne marche pas.* »

Enfin, les limites à l'action des acteurs industriels apparaissent également fortement de leurs discours mettant en avant soit qu'ils ne sont pas légitimes à arbitrer des enjeux partagés par tous soit les mécanismes de déresponsabilisation publique. Ainsi, un des cadres dirigeants d'une multinationale minière opère une large montée en généralité, mettant la question minière au cœur d'enjeux moraux plus larges et partagés par tous, que les industriels eux mêmes ne sont pas légitimes à arbitrer : « *we all know it, we all use minerals, we all use metal products... All of us destroy the earth, that's the question. What is the morality of that? (...) If you accept that the once global poor are now aspiring to stand the equivalence to the global rich so that everybody wants to be like you, who owns the moral right to say that they can't have it. Who has the right to say you cannot keep on tearing the earth to give it to me. If we all agreed that the whole population of the world shares equally, who would decide on which ecosystems would disappear, who has the right to commit genocide on animals, plants... to do that. Is the mining industry sufficiently engaged in these moral questions or really are we only interested in short-term profits? Are you engaged in this? We need to sit back there and buy cars, fly airplanes, use refrigerators and turn that into the debate* ». Egalement, la représentante d'une entreprise minière explicite la non responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des impacts de ses anciennes mines : « *« il y a des sites orphelins décidés avec les autorités il y a quelques temps, et aujourd'hui les cadres sont complètement différents. Aujourd'hui même si on est pas responsable parce qu'il y a eu une acceptation sociale du fait qu'à l'époque on avait pas cette maturité environnementale pour anticiper les impacts, ces sites sont passés dans le domaine public mais ça n'empêche pas qu'aujourd'hui on réfléchit à des méthodes pour investir ces anciennes mines. Aujourd'hui on a pas trouvé en fait et on fait plus de dégâts à repasser sur ces mines qu'à les laisser se re-végétaliser seules »* ». Dès lors, entre nécessité de ne pas agir et/ou illégitimité à intervenir, la frontière apparaît poreuse et les postures convergent finalement en faveur de l'inaction. Cependant, les acteurs présentent également leurs solutions et là encore une grande proximité se fait jour.

Ainsi, si l'intervention sur les situations locales est écartée – au même titre que parfois la responsabilité des acteurs vis-à-vis de ces situations – des solutions globales et à long terme sont finalement présentées. L'ensemble des acteurs envisage les solutions avec pour préalable nécessaire une action commune aux membres de la société civile, de l'industrie minière et aux acteurs publics. Là où un clivage était a priori attendu, c'est finalement une complémentarité qui est mise en mot.

Explicitant l'importance de l'implémentation de « *standards globaux* », les entreprises minières présentent également l'importance d'une collaboration commune à l'ensemble des parties prenantes en présence : « *plus d'engagement auprès des populations, plus de communication, plus de dialogue, plus de partenariat aussi avec les tiers. Souvent les programmes sont développés avec des ONG internationales, les institutions, les universitaires, des ONG locales, ou encore, on participe également à des initiatives multipartites.* »

De manière assez proche, le directeur adjoint d'une ONG gabonaise déclare que « *la solution doit provenir d'un processus participatif, un processus qui intègre une négociation, un dialogue permanent au niveau local qui doit effectivement intégrer la société civile, les acteurs locaux et les compagnies extractives. En fait toute cette dynamique, toutes ces actions, tous ces actes stratégiques doivent découler du processus participatif au plus haut niveau, c'est à dire au niveau politique, au niveau local et au niveau opérationnel* ». Ainsi, la fin et le moyen se résument à ce même processus d'action multipartite : « *il faut des accords au niveau local entre les compagnies, les communautés, l'Etat et voire la société civile. L'objectif effectif est de focaliser les intérêts de la communauté et un permis social d'exploitation pour l'Etat et l'industrie, donc la vision dans tout ça c'est améliorer les relations entre entreprises, communautés, gouvernement, société civile, et autres acteurs, promouvoir les intérêts mutuels et durables pour toutes les parties présentes. On a aussi pour objectif, pour vision, une économie durable après la clôture du projet donc la durabilité. Ces accords assureraient la durabilité au terme de la clôture du projet extractif qui permet aux communautés, à ces accords, à ces projets de fonctionner de façon durable* ».

Enfin, le Directeur DD du syndicat international donne à voir d'autant plus explicitement le rapport au long terme à l'œuvre et les ambitions consensuelles qui s'imposeront un jour, d'elles-mêmes : « *mais ce n'est pas absolument un conflit. A long terme nous pensons que des pratiques minières durables profiteront à la fois au travailleurs et aux employeurs même s'ils ne comprennent pas ce lien pour le moment* ».

CONCLUSION

Alors qu'ils adressent des objets communs, les externalités économiques, sociales et environnementales de l'activité extractive, les discours des parties prenantes de l'industrie minière s'inscrivent dans une partition spatiale qui oppose les acteurs qui s'investissent d'une fonction de représentation à ceux censés être représentés par ces derniers. En cela, la première contribution de ce travail est de mettre au jour les limites des approches critiques de la RSE proposant une analyse des conflits et négociations relatifs aux enjeux sociaux et environnementaux sur la base de catégories d'acteurs définies a priori, et ce faisant aboutissant à une réification de leurs logiques d'action (Levy et Egan, 2003). Ainsi, alors qu'une telle grille d'analyse aurait dû amener à observer une homogénéité dans les discours produits par les acteurs de la société civile, les décideurs publics et les entreprises, et ce quelque soit leur échelle spatiale d'action, notre étude empirique souligne combien ce sont ces mêmes échelles spatiales qui expliquent les différentiels de discours observés. Les acteurs opérant à l'échelle transnationale – entreprises, décideurs publics et société civile y compris – convergent en ce sens autour de la production d'un discours qualifié de global, contrastant significativement avec les discours produits par les dits représentés dans sa tendance à l'évacuation des mécanismes sociaux, matériels et écologiques concrets qui caractérisent les problématiques sociétales de l'industrie minière. De ce constat, découle un questionnement autour du potentiel de transformation réel des négociations à l'œuvre à l'échelle transnationale autour des enjeux de RSE, quant à savoir si elles ont pour finalité première d'impacter les pratiques à l'échelle locale. Pourraient-elles n'avoir pour vocation principale que la production d'effets autour des tables de négociations qui les matérialisent ? La poursuite de nos investigations au sein de l'industrie minière, témoigne en effet de ce type de déconnexion entre les espaces transnationaux de négociation et les terrains d'action concrets sur lesquels ils devraient avoir prise. En effet, à une échelle globale, une diversité d'acteurs – les représentants d'un syndicat international et d'ONG, de multinationales ou d'instances gouvernementales – se trouve réunie autour de la question d'une juste articulation des dimensions sociale, économique et environnementale de l'activité minière. Cependant, si ces acteurs se positionnent chacun en tant que partie prenante incontournable de la RSE, participant ensemble de la construction de jeux d'opposition et de compromis, tous explicitent pourtant la même nécessité de limiter leurs interventions à l'échelle transnationale. Ils expriment en effet le potentiel nocif de toute prise de position de leur part à une échelle locale, cette dernière matérialisant pourtant le siège des problématiques concrètes du secteur,

et semblent ainsi s'en remettre à l'existence d'un principe de subsidiarité conditionnant les interventions en matière de RSE. Ainsi, alors que les problématiques sociales et environnementales – transparence de l'industrie extractive, préservation des droits de l'Homme et de la dignité des communautés locales, destruction de la faune et de la flore, *etc.* – engendrées par l'exploitation de sites miniers semblent être la cause de mobilisations, oppositions, négociations, compromis entre les acteurs évoluant à une échelle transnationale, ces derniers déclarent au final n'avoir pas à agir sur les déclinaisons locales de ces problématiques – corruption et accaparament des richesses, dégradations des conditions de vie et de subsistance, crise sociale, empoisonnement, *etc.* Ces résultats empiriques nous invitent à bâtir une théorisation enracinée des enjeux de gouvernance de l'industrie minière interrogeant la stratification spatiale au travers laquelle la problématique de la RSE est abordée au sein de celle-ci. Ils nous amènent à tenter d'expliquer le paradoxe selon lequel l'appropriation d'enjeux RSE par les acteurs à l'échelle transnationale a pour conséquence de voir les négociations et les compromis établis à cette échelle s'autonomiser et poursuivre des finalités propres, potentiellement distinctes des enjeux RSE locaux pourtant à l'origine de la réunion de ces acteurs à l'échelle transnationale.

RÉFÉRENCES

- Acquier A. et Aggeri F., « Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE », *Revue française de gestion*, 2007/11 n° 180, p. 131-157.
- Acquier A., Gond J. et Igalens J. (2005), « Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion »
- Allouche J., Huault I., Schmidt G. (2004), « La Responsabilité Sociale de l'Entreprise : la mesure détournée », Association Francophone de Gestion des Ressources Humaines (AGRH), Montréal, Québec Canada, 1-4 septembre
- Banerjee, S.B. (2001) Corporate Citizenship and Indigenous Stakeholders: Exploring a New Dynamic of Organizational-Stakeholder Relationships. *Journal of Corporate Citizenship* 1(1): 39–55.
- Banerjee, S.B. (2001) Managerial Perceptions of Corporate Environmentalism: Interpretations from Industry and Strategic Implications for Organizations. *Journal of Management Studies* 38(4): 489–513
- Banerjee, S.B. (2002), Organisational Strategies for Sustainable Development: Developing A Research Agenda for the New Millennium, *Australian Journal of Management*, Vol. 27, Special Issue 2002
- Banerjee, S.B. (2003), Who Sustains Whose Development? Sustainable Development and the Reinvention of Nature, *Organization Studies* 24(1): 143–180
- Banerjee S. B. (2012), « Corporate Social Responsibility: The Good, the Bad and the Ugly », *Critical Sociology*, Vol. 34 (1), p. 51-79
- Belem G. (2010), La responsabilité sociale des entreprises : une réponse organisationnelle à la problématique du développement durable, *Les cahiers de la CRSDD*, collection recherche, n°05-2010
- Brabet J. (2010), « Le champ contesté de la responsabilité sociale des entreprises », *Revue internationale de psychosociologie* 38/ 2010 (Vol. XVI), p. 31-41
- Bridge, G. (2004), Contested terrain: mining and the environment, *Annual Review of Environment and Resources* 29, 205–259.
- Bodet C. et Lamarche T. (2007), La Responsabilité sociale des entreprises comme innovation institutionnelle. Une lecture régulationniste, *Revue de la régulation*
- Burke, L. et Logsdon J. M. (1996), 'How Corporate Social Responsibility Pays Off ', *Long Range Planning* 29(4), 495–503.
- Capron M. et Petit P. (2011), Responsabilité sociale des entreprises et diversité des capitalismes, *Revue de la régulation* 9
- Capron M. et Quairel-Lanoizelée F. (2004), Mythes et réalités de l'entreprise responsable: Acteurs-Enjeux- Stratégies, Édition La Découverte
- Carroll, A. B. (1994). Social issues in management research: Experts' views, analysis and commentary. *Business & Society*, Vol. 33, 5-29.
- Carroll A. B. (1999), Corporate Social Responsibility, Evolution of a Definitional Construct, *BUSINESS & SOCIETY*, Vol. 38 No. 3, 268-295

- Champion E. et Gendron C. (2004), « Le « développement durable » selon Monsanto », *Ecologie & politique*, 2004/2 N°29, p. 121-133.
- Chiapello, E. (2013) « Capitalism and its Criticisms » in Du Gay, P. and Morgan, G. (eds) *New Spirits of Capitalism? Crisis, Justifications, and Dynamics*, Oxford University Press.
- Coronado G., Fallon W. (2010), "Giving with one hand", *International Journal of Sociology and Social Policy*, Vol. 30 Iss 11/12 pp. 666 – 682
- Dejean F. et Gond P. (2004), La responsabilité sociétale des entreprises : enjeux stratégiques et méthodologies de recherche, *Finance Contrôle Stratégie – Volume 7, N° 1*, p. 5 – 31
- DiMaggio P. J., Powell W. W. (1983), « The iron cage revisited : institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American Sociological Review* 48/2, p 147-160
- Dupuis J.-C., (2007), La RSE, de la gouvernance de la firme à la gouvernance de réseau, *Revue française de gestion* 11/ 2007 (n° 180), p. 159-175
- Elakremi A., Dhaouadi I., Igalens J. (2008), La responsabilité sociale de l'entreprise sous l'éclairage des critical management studies : vers un nouveau cadre d'analyse de la relation entreprise-société, *Finance Contrôle Stratégie – volume 11, n°3*, p.65-94.
- Franks, D., Breerton, D., Moran, C. (2010), Managing the cumulative impacts of coal mining on regional communities and environments in Australia, *Impact Assessment and Project Appraisal* 28, 299–312.
- Gendron C., Lapointe A., Turcotte M.F. (2004), Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée, *Relations Industrielles / Industrial Relations*, vol. 59, n°1
- Harvey, D. (2006), *Spaces of Capitalism: Toward a Theory of Uneven Development*. London: Verso.
- Hilson, G. (2000), Pollution prevention and cleaner production in the mining industry: an analysis of current issues, *Journal of Cleaner Production* 8 (2), 119– 126.
- Igalens, J. (2007), L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises du CAC 40, *Revue Finance Contrôle Stratégie* 10, 129-155
- Jones M.T. (1996), Missing the Forest for the Trees: A Critique of the Social Responsibility Concept and Discourse, *Business and Society*, vol. 35, n° 1, p. 7-41.
- Levy, D., Egan, D. (2003), A neo-Gramscian approach to corporate political strategy: conflict and accommodation in the climate change negotiations. *Journal of Management Studies*, 40, 803-29.
- Levy D. (2008), Political Contestation in Global Production Networks, *Academy of Management Review*, vol. 33, n°4, 943-963.
- Martinet A.-C., Payaud M., (2013), RSE : Le foisonnement des pratiques commande un retour sur les fondamentaux, halshs
- Mayes R., McDonald P. and Pini B. (2011), The mining industry and corporate social responsibility: global policy, local practice, in *Proceedings of 27th EGOS Colloquium*, Jul 6-9 2011. Gothenburg, Sweden: European Group for Organizational Studies.
- Mayes R. (2014), A Social License to Operate: Corporate Social Responsibility and Global Production Networks in the Mining Industry, RGS-IBG Annual International Conference

- McWilliams A., Siegel D.S. et Wright P.M. (2006), Guest Editors' Introduction, Corporate Social Responsibility: Strategic Implications, *Journal of Management Studies* 43:1
- Mutti D., Yakovleva N., Vazquez-Brust D., Di Marco M. (2011), Corporate social responsibility in the mining industry : Perspectives from stakeholder groups in Argentina, *Resources Policy* 37, 212–222.
- Okoye A. (2009), “Theorising Corporate Social Responsibility as an Essentially Contested Concept: Is a Definition Necessary?”. *Journal of Business Ethics*, 89:613–627
- Owen D.L., Swift T.A., Humphrey C., Bowerman M. (2000), The new social audits: accountability, managerial capture or the agenda of social champions?, *European Accounting Review*, Volume 9, Issue 1, pages 81-98
- Porter M., Kramer M. (2006), Strategy and Society : The Link Between Competitive Advantage and Corporate Social Responsibility, *Harvard Business Review*.
- Rowley, T. and S. Berman (2000), ‘New Brand of Corporate Social Performance’, *Business and Society* 39(4), 397–412.
- Sum, N.L. (2007) Articulation of ‘New Constitutionalism’ with ‘New Ethicalism’: WalMartization and Corporate-State-Union-NGO Attempts to Bring CSR to Developing Countries, Presented at the Conference on Business, Social Policy and Corporate Political Influence in Developing Countries, 12-13 November, 2007, Geneva, Switzerland.’
- Votaw, D. (1972), ‘Genius Became Rare: A Comment on the Doctrine of Social Responsibility Pt 1’, *California Management Review* 15(2), 25–31.
- Worrall, R., Neil, D., Brereton, D., Mulligan, D. (2009), Towards a sustainability criteria and indicators framework for legacy mine land, *Journal of Cleaner Production* 17 (16), 1426–1434.